



Prague, 3 octobre 2015
cdpc-bu/cdpc-bu (2015) 4

CDPC-BU (2015) 4

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

Réunion du Bureau
(CDPC-BU)

Prague, 1-2 octobre 2015

Ministère de la Justice
Vyšehradská 16
Prague, République tchèque

Liste des décisions

Le Bureau, réuni à Prague, République tchèque, les 1-2 octobre 2015, sous la présidence de M. Jesper Hjørttenberg (Danemark), a décidé :

1. Ouverture de la réunion

- de prendre note des informations fournies par M. Carlo Chiaromonte, Secrétaire du CDPC, sur les évolutions les plus récentes des activités du Conseil de l'Europe liées aux travaux du CDPC et en particulier, l'intérêt montré par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (ci-après, le CM) et l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (ci-après l'APCE) sur les travaux actuellement effectués par le CDPC sur la question du trafic de migrants ;

2. Adoption du projet d'ordre du jour et préparation de la prochaine Réunion plénière

- d'adopter l'ordre du jour sans amendement ;
- de considérer les cinq points suivants comme étant les principales priorités lors de la prochaine Réunion plénière du CDPC (1-4 décembre 2015) :
 - le plan d'action sur le crime organisé transnational ;
 - le trafic de migrants/criminalité et migration ;
 - les Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent ;
 - les « dispositions types » pour les conventions de droit pénal du Conseil de l'Europe ;
 - un passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe sous la responsabilité du CDPC ;
- d'adopter l'ordre des travaux de la prochaine réunion plénière du CDPC ;

3. Activités et priorités futures du CDPC pour 2016-2017

- de discuter des questions sur lesquelles le CDPC devrait concentrer ses travaux futurs dans son prochain mandat compte tenu des tâches comprises dans son Mandat pour 2015-2016 ;
- de suggérer un changement mineur dans le projet de Mandat pour les années 2016-2017 : consistant à diviser l'actuelle mission spécifique numéro vi du Mandat en deux parts différentes compte tenu de l'importance que toutes deux méritent :

(vi) assurer qu'un suivi soit donné aux 19e et 20e Conférences des Directeurs des services pénitentiaires et de probation du Conseil de l'Europe, ainsi qu'au Livre blanc sur le surpeuplement carcéral ;

- de prendre note des informations fournies par M. Chiaromonte sur la question du trafic de migrants, en particulier :
 - de la déclaration faite par le Secrétaire Général en réponse à la crise actuelle des migrants en Europe : « Je peux vous confirmer que j'ai initié une analyse urgente des lacunes juridiques qui entravent à l'heure actuelle l'engagement de poursuites à l'encontre des trafiquants. Elle consistera notamment en un bilan des instruments juridiques en vigueur et de leur applicabilité concrète. Il est par ailleurs désormais évident que, quand bien même les enquêteurs connaissent l'identité des trafiquants, l'absence de coopération judiciaire entre les États européens, et notamment nos voisins du Sud de la Méditerranée, empêche les services judiciaires et de police d'agir sur la base de ces informations. Je vous informerai sous peu des mesures qui peuvent être prises dans le cadre du Conseil de l'Europe pour améliorer la coopération et renforcer l'État de droit dans ce domaine. » ;
 - du débat thématique « Les défis de la migration pour l'Europe : nécessité d'une action collective » tenu le 24 septembre au CM où les Délégués ont souligné le travail en cours du CDPC en la matière ;
 - du projet préliminaire de rapport « Crime organisé et migrants » préparé par l'ACPE (Comité Migrations, réfugiés et personnes déplacées) qui devrait être débattu et approuvé lors de la prochaine session de l'ACPE en janvier 2016 ;
- de féliciter les quatre experts, y compris le Président du CDPC, pour l'excellent travail qu'ils ont effectué en rédigeant un projet de « Document de réflexion sur la criminalité et la migration », présenté au Bureau ;
- d'inviter les experts à rédiger un questionnaire à envoyer à toutes les délégations du CDPC se concentrant sur les deux aspects spécifiquement liés au droit pénal qui ne sont toujours pas entièrement couverts par le projet de Document de réflexion : 1) l'évaluation des possibilités pour améliorer la coopération internationale en matière pénale entre les pays impliqués et l'identification de lacunes éventuelles et la proposition d'éventuelles solutions ; et 2) une analyse générale de la législation nationale pertinente et son application concrète ;
- que la question de la mise en œuvre pratique de la législation existante sur le trafic de migrants est une question clé et que la mise en place d'un système de suivi à cet égard devrait être envisagée ;
- que, sur le fondement des réponses reçues au questionnaire, le projet de Document de réflexion devrait être finalisé par les experts et présenté lors de la prochaine réunion plénière du CDPC pour examen et discussion ;

4. Passage en revue des instruments juridiques du Conseil de l'Europe en matière pénale

a. Passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe sous la responsabilité directe du CDPC

- de prendre note des informations fournies par M. Carlo Chiaromonte à propos d'une réunion qu'il

a tenue avec des collègues de la Direction de la gouvernance démocratique à Strasbourg, y compris le Secrétariat du Comité Directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP) et, en particulier, de l'intérêt montré par le CDCPP à travailler conjointement avec le CDPC sur ses activités en cours à propos de la Convention européenne sur les infractions visant des biens culturels (STE No. : 119) ;

- de demander au Secrétariat de préparer un mandat pour un comité d'experts chargé de rédiger une nouvelle convention sur les biens culturels, à discuter lors de la prochaine réunion plénière du CDPC. Ce mandat devrait inclure des représentants du CDCPP en tant qu'observateurs ;

b. Passage en revue des Conventions du Conseil de l'Europe par d'autres organes du Conseil de l'Europe

- de charger le Secrétariat d'inclure les contributions reçues par d'autres organes du Conseil de l'Europe, lorsqu'elles sont prêtes, dans un document intitulé : « Passage en revue des conventions pénales du Conseil de l'Europe » ;

5. Rédaction d'un document/rapport en vue d'identifier de nouveaux comportements qui se sont manifestés récemment en relation avec l'utilisation des technologies modernes et qui ont mis en évidence d'éventuelles lacunes dans les infractions/législations pénales existantes

- que, après la rédaction et l'analyse de ce rapport, des développements ultérieurs à ce sujet ne sont pas nécessaires ;
- de charger le Secrétariat de retirer ce point de l'ordre du jour du CDPC ;

6. Suivi de la 31e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Justice (Vienne, 19-21 septembre 2012) : « Réponses de la justice aux violences urbaines »

**a. Conférence internationale sur la violence urbaine (Lisbonne, 23-24 octobre 2014) et
b. Réponses de la justice aux violences urbaines impliquant des mineurs**

- de charger le Secrétariat de préparer un rapport faisant le bilan de toutes les activités de suivi effectuées après la 31e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Justice (Vienne, 19-21 septembre 2012) : « Réponses de la justice aux violences urbaines », en particulier les résultats de la conférence sur la « violence urbaine » qui s'est tenue à Lisbonne, Portugal, en octobre 2014 et les résultats des activités liées à la question des réponses de la justice aux violences urbaines impliquant des mineurs ;

7. Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

- de prendre note des rapports de la dernière réunion du groupe de travail du PC-CP (document PC-CP(2015)11) ainsi que des principaux résultats des travaux du PC-CP et, en particulier :
 - des travaux actuels sur le projet de Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent ;
 - de la rédaction d'une Recommandation du Comité des Ministres sur les Règles européennes relatives aux sanctions et mesures appliquées dans la communauté mettant à jour et remplaçant les Recommandations N° (92) 16 et Rec(2000)22 (Documents PC-CP (2015) 9 rev et PC-CP (2015) 10 rev) ;
 - des avancées du Groupe de travail sur le surpeuplement carcéral ;
 - des préparatifs de la 21e Conférence des Directeurs des services pénitentiaires et de probation du Conseil de l'Europe (Pays-Bas, juin 2016) ;
 - du mémorandum concernant les élections prochaines de quatre nouveaux membres du Groupe de travail du PC-CP (Document PC-CP (2015) 13) ;
 - du projet d'ordre du jour et du projet d'ordre des travaux de la réunion plénière du PC-CP (17-19 novembre 2015) (Documents OJ (2015) 1 plénière et OB (2015) 1 plénière) ;

a. Radicalisation en prison

- de prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur les avancées du travail de rédaction des « Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent » ;
- d'examiner le projet de Lignes directrices et d'informer le Secrétariat du PC-CP de certains commentaires et préoccupations du Bureau à l'égard du projet actuel de texte : le Bureau considère qu'il serait également important de rédiger un exposé des motifs aux Lignes directrices qui aideraient les lecteurs du document à mieux comprendre l'objectif et le but des différentes dispositions/mesures ; le texte devrait être davantage développé et plus se concentrer sur l'expérience pratique et les propositions substantielles, ce qui aurait une réelle valeur ajoutée pour les praticiens plutôt que des situations abstraites ; la référence aux services de probation est quasiment absente des Lignes directrices ; les destinataires des Lignes directrices demeurent incertains ;
- de charger le Secrétariat d'envoyer le projet de version finale du projet de Lignes directrices à toutes les délégations du CDPC dès que possible, afin de recevoir des commentaires écrits en temps utile pour discussion lors de la prochaine réunion plénière du CDPC ;

b. 20e Conférence des Directeurs des services pénitentiaires et de probation du Conseil de l'Europe, 9-10 juin 2015, Bucarest

- de prendre note de l'allocution de clôture faite par M. Mauro Palma à la Conférence susmentionnée et de la satisfaction générale de toutes les délégations quant à l'organisation et à la tenue de cet événement ;

c. Elections

- de prendre note que M. Vivian Geiran est proposé comme Président du PC-CP pour l'année prochaine, avec M. Jörg Jesse en tant que vice-Président et que les quatre nouveaux membres du PC-CP doivent être élus lors de la réunion plénière du CDPC à venir ;

8. Surpeuplement carcéral

- de prendre note des résultats de la réunion qui s'est tenue à Rome entre le Président du Groupe de travail sur le peuplement carcéral, M. Mauro Palma, son Rapporteur Général, M. Jesper Hjortenberg et la Secrétaire du PC-CP, Mme Iliana Taneva, qui visait à réviser le projet de Livre blanc sur le surpeuplement carcéral, tel que préparé par le Groupe de travail ;
- de saluer les travaux effectués par le Groupe de travail lors de la rédaction du Livre blanc et d'exprimer le souhait que ce document devienne un document politique du Conseil de l'Europe lorsqu'il sera finalement adopté par le CDPC (en 2016) ;
- d'examiner le projet de Livre blanc, de faire certains commentaires et de charger le Secrétariat d'informer le Groupe de travail de ces commentaires de telle sorte à ce qu'ils puissent être pris en considération ;
- de reconnaître que le projet de Livre blanc sera examiné lors de la prochaine réunion du Groupe de travail qui se tiendra à Paris les 26-27 octobre 2015 et que le projet final sera examiné par le CDPC lors de sa session plénière de juin 2016 ;

9. Document/lignes directrices contenant des « Dispositions types » définissant un certain nombre de règles à être dûment considérées par les comités d'experts dans leur travail de rédaction comme base à suivre lors de futures négociations de toutes conventions pénales possibles

- de charger le Secrétariat d'envoyer une lettre à toutes les délégations du CDPC fournissant des informations générales sur l'exercice de « Dispositions types » et de les inviter à envoyer tout éventuel commentaire écrit sur 1) les deux dispositions toujours ouvertes à la discussion (les articles 4 et 12) et 2) le rapport explicatif en vue d'éviter un examen détaillé (de chaque paragraphe) de l'ensemble du rapport explicatif ;

10. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)

- de prendre note de la liste des décisions de la 20e réunion du PC-OC Mod qui s'est tenue les 15-16 septembre 2015, en particulier :
 - la finalisation d'un programme et de matériels de formation sur la coopération internationale en matière pénale, développés conjointement avec le Projet HELP, qui seront présentés à la plénière du PC-OC lors de sa prochaine réunion (3-5 novembre) ;
 - la discussion préliminaire qui s'est tenue sur les normes de détention dans les procédures d'extradition ;
 - la discussion qui s'est tenue sur l'application de l'article 16 de la Convention européenne d'extradition - arrestation provisoire - par des mesures alternatives à la détention ;
 - l'examen des réponses au questionnaire sur l'utilisation et l'efficacité des instruments du Conseil de l'Europe dans le domaine de la coopération internationale en matière de saisie et de confiscation des produits du crime ;
 - les discussions sur d'éventuels amendements à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et à son Protocole additionnel, ainsi que sur la proposition de développer un outil électronique pour faciliter les procédures de transfèrement - proposition d'E-transfèrement ;
 - les avancées faites dans le passage en revue des conventions relevant du PC-OC ;
- d'inviter le PC-OC à informer le CDPC le plus rapidement possible si le projet de Protocole portant modification au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement de personnes condamnées sera ou non présenté à la plénière du CDPC pour examen en décembre cette année ;

11. Activités en relation avec le Crime organisé transnational : « Livre blanc »

- de prendre note des informations fournies par le Président du CDPC, M. Hjortenberget et par M. Oscar Alarcón Jimenez, co-Secrétaire du CDPC sur les évolutions liées au projet de Plan d'action et de discuter de la mise en œuvre de cette activité à l'avenir ;
- de remercier le groupe d'experts sur le COT pour l'excellent travail qu'ils ont fourni et de saluer le projet de Plan d'action ;
- d'examiner en détails le projet de Plan d'action sur le COT, de faire des commentaires généraux avant son examen lors de la réunion plénière du CDPC et de charger le Secrétariat :
 - d'harmoniser la terminologie du projet de Plan d'action à celle utilisée dans le Livre blanc,
 - d'inclure une référence explicite aux évaluations - intermédiaire et finale - dans la durée du Plan d'action,
 - de fournir des conseils de manière intelligible, sur les éventuelles priorités identifiées ;
 - que le Bureau du CDPC suivra la mise en œuvre du Plan d'action avec l'assistance d'experts ayant l'expertise et les connaissances techniques en la matière,
 - de préparer un tableau résumant toutes les différentes actions prévues dans le projet de

Plan d'action de manière intelligible,

- en ce qui concerne la Ligne d'action 2.4 du projet de Plan d'action (« Synergies administratives et coopération avec le secteur privé »), de prendre note que d'autres études sur la transparence des personnes morales sont actuellement en cours. Par conséquent, le Plan d'action devrait éviter tout chevauchement et ceci devrait être pris en compte lors de la mise en œuvre des actions,
- en ce qui concerne la Ligne d'action 2.5 du projet de Plan d'action (« Recouvrement des avoirs »), d'inclure une référence au traçage des biens à confisquer ;

12. Terrorisme

- de prendre note des informations fournies par le Secrétariat à propos des travaux en cours du CODEXTER sur ses activités en matière de contre-terrorisme et en particulier, sur l'ouverture à la signature du Protocole additionnel à la Convention pour la prévention du terrorisme qui se tiendra le 22 octobre 2015 à Riga, Lettonie.

13. Informations données par le Secrétariat

- de prendre note des informations fournies par M. Alarcón Jiminez sur les sous-points a. à d. ci-dessous :

a. Medicrime

- suite à la 3e Conférence régionale MEDICRIME qui s'est tenue à Skopje en juin 2014, de saluer la signature de la Convention MEDICRIME par la Croatie le 3 septembre 2015 et de la volonté de l'Albanie de signer en 2015,
- de féliciter la Guinée pour avoir ratifié la Convention le 24 septembre 2015 et de prendre note qu'il s'agit de la 5e ratification, qui va permettre à la Convention MEDICRIME d'entrer en vigueur le 1er janvier 2016 ;
- de prendre note de l'état d'avancement de la 4e Conférence régionale sur la Convention MEDICRIME qui se tiendra à Larnaca, Chypre, les 10-11 novembre 2015 et d'encourager les délégations du CDPC invitées à cet événement à fournir au Secrétariat les coordonnées des représentants de leurs pays ;
- de prendre note de la Conférence sur la Convention MEDICRIME destinée aux parlementaires qui se tiendra à Paris, France, le 24 novembre 2015, un événement conjointement organisé par la Division du Droit pénal, en coopération avec l'ACPE et l'EDQM, et de saluer le Guide pour les parlementaires sur la Convention MEDICRIME, rédigé avec la précieuse contribution des experts scientifiques du CDPC à l'occasion de cet événement ;
- de prendre note de l'état d'avancement du programme et du matériel de formation destinés aux juges et aux procureurs sur la Convention MEDICRIME conjointement développé avec le Projet HELP ;

b. Trafic d'organes humains

- de saluer la signature de la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle par la Fédération de Russie le 24 septembre 2015 et la future signature par l'Irlande le 8 octobre 2015, augmentant le nombre de signataires à la Convention à 16 Etats Parties ;

c. Délinquants dangereux

- de prendre note de l'état d'avancement du séminaire à venir qui sera effectué par la Division du Droit pénal en Arménie en vue de promouvoir la Recommandation CM/Rec(2014)3 relative aux délinquants dangereux ;

14. Elections

- de prendre note que :
 - les mandats du Président du CDPC (M. Hjortenberg), de la vice-Présidente (Mme Lisuchova) et de trois membres du Bureau (M. Buczma, M. Herrnfeld et Mme Schaller) expireront à la fin de la prochaine session plénière du CDPC ;
 - les mandats de trois membres du Bureau (Mme Drazdiak, Mme Radu et M. Salazar) peuvent être renouvelés pour deux ans (2016-2017) ;
 - le CDPC devrait procéder à l'élection d'un(e) Président(e) et d'un(e) vice-Président(e) et de trois membres du Bureau, le mandat débutant au début de l'année 2016, ainsi qu'au renouvellement des mandats de trois membres du Bureau ;

15. Divers

16. Dates des prochaines réunions

- de prendre note des dates de la prochaine réunion plénière (1-4 décembre 2015), débutant le mardi 1er décembre à 10h et terminant le vendredi 4 décembre aux environs de 12h ;
- de tenir sa prochaine réunion, provisoirement, les 14-15 avril 2016.